Sécurité et signalisation ferroviaires: évaluation de l'état d'avancement du déploiement su système européen de gestion du trafic ferroviaire (ERTMS)

2019/2191(INI) - 06/07/2021 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 667 voix pour, 11 contre et 14 abstentions, une résolution sur la sécurité et la signalisation ferroviaire: état d'avancement du déploiement du système européen de gestion du trafic ferroviaire (ERTMS).

Accélérer le déploiement de l'ERTMS

Le système européen de gestion du trafic ferroviaire (ERTMS) est un système européen unique de signalisation et de contrôle de vitesse lancé au début des années 1990 dans le but d'assurer l' interopérabilité des systèmes ferroviaires nationaux, de réduire les coûts d'acquisition et d'entretien des systèmes de signalisation ainsi que d'augmenter la vitesse des trains, la capacité des infrastructures et le niveau de sécurité du transport ferroviaire.

Le déploiement de l'ERTMS est indispensable pour permettre au secteur ferroviaire d'atteindre les objectifs du pacte vert pour l'Europe et de réaliser les étapes fixées par la stratégie pour une mobilité durable et intelligente à l'horizon 2030 et 2050.

La Cour des comptes a toutefois fait savoir que **le déploiement complet de l'ERTMS sur le réseau central était actuellement très en retard** sur le calendrier et ne serait pas achevé au délai fixé à 2030, le défaut de coordination des États membres étant l'un des principaux motifs de ce retard.

La résolution formule plusieurs recommandations pour remédier aux principaux problèmes recensés au regard du déploiement de l'ERTMS.

Gouvernance

Reconnaissant le **rôle prépondérant joué par l'Agence ferroviaire européenne** en tant que point de contact unique qui garantit la cohérence dans l'élaboration de l'ERTMS interopérable, le Parlement a déploré la réduction du budget annuel de l'Agence et a suggéré de doter celle-ci des ressources financières et humaines nécessaires ainsi que des compétences complémentaires lui permettant de résoudre les problèmes qui subsistent.

La résolution a souligné qu'une **démarche coordonnée entre tous les États membres, sous la houlette du coordonnateur de l'ERTMS**, était le seul moyen pour remédier à l'hétérogénéité de la situation actuelle, en particulier pour les projets transfrontaliers. Le rôle du coordonnateur de l'ERTMS devrait être renforcé, tant en termes de ressources que de compétences d'exécution.

Les députés ont proposé d'instaurer un cadre réglementaire pour la **transformation numérique du système ferroviaire** qui place l'ERTMS au cœur de l'évolution numérique du système ferroviaire.

Interopérabilité et déploiement

Le Parlement a déploré que, par rapport aux objectifs fixés par le plan européen de déploiement, à la fin de 2020, 13% seulement des corridors du réseau central étaient exploités conformément à l'ERTMS et que le déploiement de celui-ci dans la plupart des corridors était de l'ordre de 7% à 28%.

La résolution a suggéré de **renforcer l'approche par corridor** pour surmonter les obstacles au déploiement de l'ERTMS, en particulier pour les corridors présentant le taux de déploiement le plus faible, tels que le corridor de l'Atlantique, notamment dans la péninsule Ibérique.

La Commission est invitée à :

- introduire une disposition réglementaire visant à garantir que les plans nationaux de mise en œuvre de l' ERTMS sont alignés sur les objectifs contraignants de déploiement de l'ERTMS fixés dans la législation de l'Union, afin d'en achever **la mise en place sur le réseau central d'ici à 2030 et sur l'ensemble du réseau d'ici à 2040;**

- maintenir, voire renforcer la **nature contraignante des objectifs** dans le contexte de la révision des lignes directrices pour le RTE-T, des plans européens de déploiement de l'ERTMS et des sous-systèmes contrôle-commande et signalisation «bord» et «sol» (STI CCS);

- renforcer le rôle des **coordonnateurs du réseau central** dans la prochaine révision du règlement RTE-T, et y intégrer des mesures pour une gestion européenne de l'infrastructure du réseau central;

- élaborer une **stratégie générale de déclassement pour les systèmes de classe B** assortie de délais réglementaires alignés sur les objectifs contraignants devant être fixés au niveau de l'Union;

- prendre des initiatives législatives, y compris des mises à jour des règlements d'exécution actuels, pour veiller à **la rationalisation et à l'harmonisation des procédures d'autorisation** afin de réduire le délai nécessaire pour délivrer des certificats de conformité au type;

- collaborer avec l'Agence pour établir un **modèle européen commun pour les marchés publics** et fixer dans une proposition législative tous les aspects techniques pour garantir le bon déroulement des passations de marchés et la compatibilité avec le référentiel ERTMS disponible le plus récent;

- présenter une proposition législative pour définir une **stratégie industrielle au regard de l'ERTMS** afin de remédier à l'insuffisance des capacités industrielles, au manque d'ateliers adéquats pour la mise à niveau, à l'absence de budget suffisant, stable et prévisible ainsi qu'à la pénurie de personnel qualifié.

Le Parlement a préconisé de créer une **plateforme européenne** pour le développement de prototypes afin de favoriser des économies d'échelle, l'harmonisation et la compétitivité, ainsi qu'un registre transparent des solutions déjà financées. Il a également souligné la nécessité d'assurer dès que possible des synergies entre l'ERTMS et le système mondial de navigation par satellite (GNSS) européen.

Financement

Pendant la période 2014-2020, l'appui budgétaire de l'Union au déploiement de l'ERTMS s'est élevé à un total estimé de 2,7 milliards d'euros, dont 850 millions d'euros provenant du mécanisme pour l' interconnexion en Europe (MIE) et, dans les régions pouvant y prétendre, 1,9 milliard des Fonds structurels et d'investissement européens (Feder et Fonds de cohésion).

Les députés sont convaincus qu'il est nécessaire **d'améliorer les instruments financiers** en place pour encourager les investissements à grande échelle dans l'ERTMS. Ils invitent la Commission à élaborer des lignes directrices générales à l'appui d'une stratégie de financement à grande échelle des dispositifs ERTMS au sol et embarqués.

Ils sont également d’avis que les États membres devraient placer l’ERTMS au centre de leurs priorités dans le cadre de leurs plans de relance et de résilience.